



COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 26 SEPTEMBRE 2018

DÉLIBÉRATION N° 2018-88

GÉSTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GÉMAPI)

**4 - Signature de l'avenant n° 2 relatif au marché public de travaux d'aménagement de lutte contre les inondations au Vignois à GONESSE
(Opération n° 484 – Lot 1 : Terrassement et Voirie et Réseaux Divers)**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six septembre à neuf heures,

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le 20 septembre 2018, s'est réuni Rue de l'Eau et des Enfants, à BONNEUIL-EN-FRANCE, dans la salle de conférence, sous la Présidence de Guy MESSAGER, Président et Maire honoraire de la Commune de LOUVRES.

Date de la convocation : le 20 septembre 2018,

Nombre de délégués en exercice : 70

Président de séance : Guy MESSAGER - Président du Syndicat.

Secrétaire de séance : Ingrid DE WAZIÈRES - Déléguée titulaire de la Commune d'ÉPIAIS-LÈS-LOUVRES

Présents : 43

CARPF :

Bruno VALENTE (Commune d'Arnouville), Jean-Luc HERKAT (Commune de BONNEUIL-EN-FRANCE), Marie-Claude CALAS (Commune de BOUQUEVAL), Ingrid DE WAZIÈRES (Commune d'ÉPIAIS-LÈS-LOUVRES), Roland PY (Commune de FONTENAY-EN-PARISIS), Isabelle MEKEDICHE (Commune de GARGES-LÈS-GONESSE), Jean-Michel DUBOIS et Christian CAURO (Commune de GONESSE), Anita MANDIGOU et Claudine FLESSATI (Commune de GOUSSAINVILLE), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Commune de LE PLESSIS-GASSOT), Gérard SANTE-BEUVE et Patrice GEBAUER (Commune de LE THILLAY), Guy MESSAGER (Commune de LOUVRES), Alain SORTAIS et Brigitte CARDOT (Commune de PUISEUX-EN-FRANCE), Bernard VERMEULEN (Commune de ROISSY-EN-FRANCE), Richard ZADROS et David DUPUTEL (Commune de SAINT-WITZ), Antoine ESPIASSE (Commune de SARCELLES), Alain GOLETTO et Lionel LECUYER (Commune de VÉMARS), Christine PASSENAUD et Cathy CAUCHIE (Commune de VILLERON), Maurice MAQUIN (Commune de VILLIERS-LE-BEL)

C3PF :

Jean-Claude LAINÉ et Gilles MENAT (Commune de BAILLET-EN-FRANCE), Jean-Claude BARRUET et Stéphane BECQUET (Commune de MAREIL-EN-FRANCE), Geneviève BENARD-RAISIN et Jean-Pierre LARIDAN (Commune de MONTSOULT)

CAPV :

Gilles BELLOIN et Joëlle POTIER (Commune de BOUFFÉMONT), Paul-Édouard BOUQUIN (Commune de DOMONT), Alain BOURGEOIS et Louis LE PIERRE (Commune d'ÉZANVILLE), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Commune de MOISSELLES), Christian ISARD (Commune de MONTMORENCY), Jean-Yves THIN (Commune de PISCOP), Roger GAGNE et Marc LEBRETON (Commune de SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT)

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents et représentés : 2

CARPF :

Alain CLAUDE (Commune de LOUVRES) a donné pouvoir à Guy MESSAGER (Commune de LOUVRES)
Bruno REGAERT (Commune de VAUD'HERLAND) a donné pouvoir à Gérard SAINTE BEUVE (Commune de LE THILLAY)

Présents sans droit de vote : 2

CARPF :

Jean-Paul LEFEBVRE (Commune de PUISEUX-EN-FRANCE)
Marie-Hélène DAUPTAIN (Commune de SAINT-WITZ)

GÉSTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GÉMAPI)

4 - Signature de l'avenant n° 2 relatif au marché public de travaux d'aménagement de lutte contre les inondations au Vignois à GONESSE (Opération n° 484 – Lot 1 : Terrassement et Voirie et Réseaux Divers)

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le lot n° 1 du marché public de travaux d'aménagement de lutte contre les inondations du quartier du Vignois à GONESSE, a été attribué à l'entreprise URANO par notification en date du 20 juin 2016.

Le présent avenant a pour objet de rectifier les prestations effectuées dans le cadre du marché public, suite à des sujétions techniques imprévues. En effet, suite aux demandes formulées, après l'instruction du dossier d'autorisation Loi sur l'Eau par les services de l'État, et notamment sur le nouveau lit du Crout, des modifications au projet ont été réalisées.

Cet avenant a notamment pour objet de prévoir des travaux en supplément, ainsi que de réajuster la teneur des travaux à la baisse.

- Parmi les travaux supplémentaires, nous pouvons citer :
 - La recharge de la digue pour ajustement des niveaux de débordement entre ruisseau et bassin ;
 - La réalisation d'un venturi pour assurer de façon plus fine le débordement dans le bassin lors des crues.
- En ce qui concerne les travaux revus à la baisse, nous avons :
 - La réduction du nombre de mètres carrés pour les chemins terre-pierre ;
 - La réduction des gardes corps.

Cette évolution du marché public est conforme à la législation en vigueur en matière de modification de marché public « non substantielle » au sens de l'article 139-5° du décret n° 2016-360 relatif aux marchés publics.

Il convient de préciser que le premier avenant signé sur ce marché public n'avait pas eu d'incidence financière.

Montant initial du marché : 1 576 212,63 € HT

Montant de l'avenant n° 2 (plus-values et moins-values incluses) : 88 692 € HT

% d'augmentation par rapport au montant initial du marché : 5,62 %

Nouveau montant du marché : 1 664 904,63 € HT

Cet avenant a été soumis à la Commission d'Appel d'Offres du 24 septembre 2018 en raison de l'impact financier sur le montant global du marché. La CAO a émis un avis favorable à la passation du présent avenant.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Maurice MAQUIN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment son article 139-5°,

Vu le marché public de travaux d'aménagement de lutte contre les inondations du quartier du Vignois à GONESSE - lot n° 1 : Terrassement et Voirie et Réseaux Divers,

Vu l'avenant n° 2 ayant pour objet de rectifier les prestations effectuées dans le cadre du marché public,

Considérant la nécessité pour le SIAH de signer l'avenant n° 2,

GÉSTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GÉMAPI)

4 - Signature de l'avenant n° 2 relatif au marché public de travaux d'aménagement de lutte contre les inondations au Vignois à GONESSE
(Opération n° 484 – Lot 1 : Terrassement et Voirie et Réseaux Divers)

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Approuve** l'avenant n° 2 relatif au marché public de travaux d'aménagement contre les inondations du quartier du Vignois à GONESSE,
- 2- **Prend acte** que le montant de l'avenant n° 2 est de 88 692 € HT,
- 3- **Prend acte** que l'avenant augmente le montant du marché de 5,62 %,
- 4- **Prend acte** que les crédits sont inscrits au budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales et GÉMAPI, chapitre 23, article 2315,
- 5- **Et autorise** le Président à signer l'avenant, ainsi que tous les actes relatifs à cet avenant.

BONNEUIL-EN-FRANCE, le 26 septembre 2018

Guy MESSAGER,

Signé

Président du Syndicat,
Maire honoraire de LOUVRES.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le : 01.10.18
Affichée le : 02.10.18
Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
095-200049310-20180926-2018-88-DE
Date de télétransmission : 01/10/2018
Date de réception préfecture : 01/10/2018